

Avis d'appel public à candidatures pour l'attribution, en vue de l'exploitation de commerces de restauration/snack et d'activités sportives nautiques et de loisirs, d'autorisations d'occupation temporaire (AOT) d'emplacements situés sur les parkings des plages du Bouil, du Rocher et des Conches pour les saisons 2025 2026 et 2027

<p>01) IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR</p>	<p>COMMUNE DE LONGEVILLE-SUR-MER Madame Le Maire Mairie – 14 Rue du de Lattre de Tassigny 85560 LONGEVILLE-SUR-MER Tél. : 02 51 33 30 33</p> <p>Adresse Internet du profil acheteur : https://www.marches-securises.fr</p>
<p>02) OBJET du ou des marché(s)</p>	<p>Avis d'appel public à candidatures pour l'attribution, en vue de l'exploitation de commerces de restauration/snack et d'activités sportives nautiques et de loisirs, d'autorisations d'occupation temporaire (AOT) d'emplacements situés sur les parkings des plages du Bouil, du Rocher et des Conches pour les saisons 2025 2026 et 2027.</p> <p>Délai global : SAISONS 2025-2026-2027 15 juin-15 septembre</p>
<p>03) LIEU où l'on peut retirer le dossier de consultation</p>	<p>Le DCE est téléchargeable gratuitement sur le site : https://www.marches-securises.fr</p>
<p>04) DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES - Conditions de remise</p>	<p>Vendredi 20 décembre à 12h00</p> <p>- Voie électronique : via la plateforme https://www.marches-securises.fr</p>
<p>05) JUSTIFICATIONS A PRODUIRE quant aux qualités et capacités du candidat</p>	<p>CF REGLEMENT DE CONSULTATION</p>
<p>06) CRITERES D'ATTRIBUTION</p>	<p>Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :</p> <p>- qualité du projet d'exploitation proposé ... 70 % - expérience et références professionnelles du candidat : 30%</p> <p><u>CF règlement de consultation</u></p>
<p>07) DELAIS ET PROCEDURES DE RECOURS</p>	<p>Référé précontractuel : article L551-1 du Code de Justice Administrative Référé contractuel : article R 551-7 du Code de Justice Administrative Recours gracieux dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision contestée</p> <p>Recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables du contrat et/ou référé suspension (article L521-1 du Code de Justice Administrative) dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision contestée (article R421-1 du Code de Justice Administrative)</p> <p>Recours de pleine juridiction exercé par tout concurrent évincé de la conclusion d'un contrat administratif contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées</p> <p>Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nantes, 6 quai de l'Île Gloriette – BP 24111, 44041 Nantes cedex, Tél 02 40 99 46 00, Fax 02 40 99 46 58</p>
<p>DATE D'ENVOI de l'avis à la publication</p>	<p>Mardi 29 OCTOBRE 2024</p>